

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DU CHENIL DU LIBOURNAIS**



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL CONSTITUTIF DU 17 NOVEMBRE 1983

Siège Social : Mairie de Libourne – 33500

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

PROCES- VERBAL SEANCE DU 8 FEVRIER 2022

(*) Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant crise sanitaire. Fixation du quorum au tiers des membres présents.

Communes adhérentes : 122	L'an deux mille vingt deux, le huit du mois de février à dix huit heures trente, les membres du					
Quorum : 41 (*)	Comité Syndical du chenil du Libournais, légalement convoqués, se sont réunis, dans la salle des					
Nombre de présents : 60	Charruads, à LIBOURNE, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard					
Nombre de votants : 67	MOULINIER					
Pour : 67	Secrétaire de séance : Monsieur Serge BROUDICHOUX					
Contre : 0	Date convocation : 17 janvier 2022					
Abstention : 0	DELEGUES (P = présent - E = excusé - (*) = Pouvoir)					
Pouvoirs : 7						
1ère séance						
122 communes	Date convocation : 27 janvier 2021	P	E	Nom Suppléant	P	E
ABZAC	LAFON Jacques	X		GODARD Catherine		
ARVEYRES	PEREZ Benoit			GAILLARD Isabelle		
AURIOLLES	BERNARD Aliette			PROUILLAC Alain		
BARON	S. CERF			H. THARAUD		
BAYAS	DAUDRE Alexandra	X				
BELVES DE CASTILLON	DE FONTENAY Marie France			LATOURNERIE Marie-Line		
BONZAC	MUNOZ Karine	X		BEGUIN Gilles		
BOSSUGAN						
BRANNE	MIRADA GRELOT Ana	X		HOUDRY Marie-José	X	
CABARA	DUPUIS-RABION Robert	X				
CADARSAC	MOUCHEBOEUF Bernard			SAINTESPES Laurent		
CADILLAC EN FRONSADAIS	NAULEAU			DUBOURDIEU		
CAMIAAC ET ST DENIS	ROUSSET JB	X				
CAMPS SUR L'ISLE	CARRÉAU Nicole			HAINAUT Caroline		
CASTILLON LA BATAILLE	FERAUDET Gérard			TRACHET Patrick		
CESSAC	TINOT Nathalie			BOUCHER		
CHAMADELLE	REY Jean-Marie	X		GOSELIN Delphine		
CIVRAC SUR DORDOGNE	ANGELY Jacques	X		BURTAUX Alain	X	
COUBEYRAC	BOUILON Bernard	X		DUTHEILLET DE LAMOTHE Hugues		
COUTRAS	ROUSSELLE Grégoire	X		RAMOS Laura		
DAIGNAC	ZANARDO Michel		X	SIUTAT Christian		
DARDENAC						
DOULEZON	NAFZIGER William		X	BOISSON Michel		X
ESPIET	GUIONNEAU Claire			TRIJASSON Arnaud		
FLAUJAGUES	SAINT-AVIT Dominique	X		Eymeri Roger	X	
FOSES ET BALEYSSAC	DOUX Alain	X		JUAN	X	
FRANCS	BERBAIN Anne			REVERDEL Didier		
FRONSAC	GRELAUD Jean-François	X		MILLAIRE Jean-Yves		
FRONTENAC	CONFOLENS Armand			SCHEID Yves	X	
GALGON	CHAROTTO Alain	X				
GARDEGAN ET TOURTIRAC	CARTEAU Lucie			LUBIATO Valérie		
GENISSAC	IRLES Ludovic			ROUGER Philippe		
GENSAC	PAQUIER Didier	X		LOPEZ Emmanuel		
GOURS	FERENBACH Maryse		X	FLORY Laurent		X
GREZILLAC	BOUSQUET Marie					
GUILLEC	FROMENTIER Jacky		(*)	CASSIN-CAPRAIS Nadège		X
GUITRES	MOULINIER Ludovic			BOURSEAUD Sandrine	X	
JUGAZAN	ROUSSILLON Ludovic			SUSSANGERAS Xavier		
JUILLAC	GERALD Frédéric			TARIS Olivier		
LAGORCE	GERARD Marie-Hélène			DIEU Christine	X	
LA LANDE DE FRONSAC	FAVRE Jean Christian	X		BLANC Frédéric	X	
LALANDE DE POMEROL	TARENDEAU Stéphane			BYCZEK Audrey		X
LAPOUYADE	BOULANGER Rose-Laure			MINBIELLE Anaïs		
LA RIVIERE	MAIRE Gérard	X		KHALDI Fouzia	X	
LE FIEU	AUDOUARD Matthieu			PLUVINAGE Alain		
LES ARTIGUES DE LUSSAC	DELCOURT Sophie			DUPAS Joël		
LES BILLAUX	PECHEREAU Philippe			HAMEL Ghislaine		X
LES EGLISOTTES	BLAZY Carole	X		GUERIN Claude	X	
LES PEINTURES	Bruno BERTEAU			Véronique BITTARD		

LES SALLES DE CASTILLON	LAGARDE P			DE WAEGENEER Yves	
LIBOURNE	JULIEN Monique				
LISTRAC DE DUREZE	BAËZA Jean-Marc	X		MANZAS Jean-Pierre	X
LUGAIGNAC	GOUVEIA Victor			HERNANDEZ Benoît	
LUGASSON					
LUGON L'ILE DU CARNEY	BYTNAR Isabelle			VIELFAURE Eric	
LUSSAC	DELAIRE Claude	X		THEBAULT Vanessa	
MARANSIN	CHEVRIER Patrick			DELEU Patrice	
MERIGNAS	CIRA Gilles	X		LALANNE Jacques	
MONTAGNE	LAMOUREUX Marie-Françoise	X		CRÉPINEAU Laurent	
MOUILLAC	KUNIKA Christelle	X		DELAME Charlotte	
MOULIETS ET VILLEMARTIN	GRENIER Nathalie	X		DUBREUIL J.L.	X
MOULON	CHOLET Julie			MAGNAN Cindy	
NAUJAN ET POSTIAC	NEBOUT Janine	X		SIMONNET Florian	
NEAC	BORDES Catherine		X	COURTY Serge	
NERIGEAN	LAMAISON Jean-Luc		(*)	LOMAZZI Bernard	
PERISSAC	VIGIER Valérie			GROMENIL Annabelle	
PESSAC/DORDOGNE	GOBERT François	X		PEYTHIEU Noëlie	
PETIT PALAIS ET CORNEMPS	BROUDICHOUX Serge	X		JOCELYNE Nathalie	
POMEROL	RAYNIER Caroline	X		PETIT Romain	
PORCHERES	BÉNAT Patrick			DAL MOLIN Gaëlle	
PUISSEGUIN	GOMME Séverine	X		DUMONT Mireille	
PUJOLS SUR DORDOGNE	KIEFFER Nathalie	X		CHAPUIS Thierry	
PUYNORMAND	GARNIER Maryline			BERNEDE Mireille	X
RAUZAN	QUEBEC Jean-Jacques			MARTEL Christine	
ROQUEBRUNE	GRANEREAU Denis	X		VAN PAEMELEN Laurent	
RUCH	BELIN David	X		BAËZA Nicole	X
SABLONS	LAGUERIE Rosine	X		DAILLY Sylviane	
SAILLANS	LESPINASSE François			MOULEDOUS Jérôme	
SAVIGNAC DE L'ISLE	CASTELAIN	X		GODARD-DEBIZET	
ST AIGNAN	CHEVALIER Nicolas		(*)	CHEVALIER Frédérique	X
ST ANTOINE SUR L'ISLE	GADEAUD Didier	X		FUNK Jean-Jacques	
ST AUBIN DE BRANNE	FAURE Robert		(*)	DUCLOT Quitterie	
ST CHRISTOPHE DE DOUBLE	PILLET Anne-Sophie		(*)		
ST CHRISTOPHE DES BARDES	BAUDERE Hervé			MOI Elodie	X
ST CIBARD	BORDENEUVE Virgil			DELPY Fabien	
ST CIERS D'ABZAC	DIOSO Félix			NEUVILLERS Sandra	
ST DENIS DE PILE	LAURENT Jean-Paul			BERTHOMME Marie-France	
ST EMILION	APPOLOT Joël	X		DUPONTEIL Daniel	
ST ETIENNE DE LISSE	MADILLAC	X		VERDON	
ST GENES DE CASTILLON	SAGASTI Laurent	X		PEYRAT Sylvie	
ST GENES DE FRONSAC	PARACHOU Véronique			ACENA Sandrine	
ST GERMAIN DU PUCH	LAVEAU Michel	X		CHABANAIS Guy	X
ST GERMAIN LA RIVIERE	BRUN Marie-France	X		ESPINOSA Brigitte	
ST HIPPOLYTE	BÉCUE Brigitte			FOURCADE Marie-Hélène	
ST JEAN DE BLAIGNAC	LEFEBVRE Olivier			JIMENEZ Catherine	
ST LAURENT DES COMBES				MARTIN Viviane	X
ST MAGNE DE CASTILLON	MANO Myriam		(*)	LERNOU Jean-Louis	
ST MARTIN DE LAYE	MISSON Valérie	X		CLAUZURE Damien	
ST MARTIN DU BOIS	ROUMEGOUX Laurent	X		BONNIN Elodie	
ST MEDARD DE GUIZIERES	Aline MARIE VASSEUR	X		Patricia VIAUD	X
ST MICHEL DE FRONSAC	JOUBERT Alain			THIBAudeau Didier	
ST PEY D'ARMENS	MARCHIVE Véronique			JULIEN Véronique	
ST PEY DE CASTETS	GAQUIERE Thierry	X		JOUANNO Jean	
ST PHILIPPE D'AIGUILHE	LOSHOUARN Samuel			CARLE Marie France	X
ST QUENTIN DE BARON	SARROSTE Cécile	X		GOICHON Marie	
ST ROMAIN LA VIRVEE	LEPOTIER David	X		ROULAUD Line	
ST SAUVEUR DE PUYNORMAND	MOULINIER Gérard	X		VIALE Anne-Marie	X
ST SEURIN SUR L'ISLE	BIDOU Didier	X		JARJANETTE Patrick	X
ST SULPICE DE FALEYRENS	CAMUT Françoise	X		SERVANT Céline	
ST VINCENT DE PERTIGNAS	BEUCAILLOU Jean-Christophe			MAURY Martine	
STE COLOMBE	VIGEAN Jean-Pierre			PIRON Daniel	
STE FLORENCE	SOUPRE Lionel	X		LACOSSE Sébastine	
STE RADEGONDE	PERRIER Jean-Pierre	X		LANDAIS Sabrina	
STE TERRE	FONMARTY Bernard	X		CANTE Antoine	
TARNES	DEJEAN Josian			AMOUROUX Maryse	
TAYAC	BARRET Elsa	X		CORDOBA Vanessa	
TIZAC DE CURTON	MATTIAUDA Sylvain			PLATON Serge	
TIZAC DE LAPOUYADE	LAVILLE Nathalie		(*)		
VAYRES	MALVILLE Lucie		X	CASSIN Béatrice	X
VERAC	LÉON Frédéric			CARRIÉ Geneviève	
VIGNONET	ARNAUD Thierry		X	OMER François	X
VILLEGOUGE	NONCLE Delphine			BOULIN Sylvie	

(x) Pouvoir M Robert FAVRE - St Aubin de Branne à M MOULINIER Gérard

(x) Pouvoir Mme LAVILLE Nathalie - Tizac de Lapouyade à M MOULINIER Gérard

(x) Pouvoir M CHEVALIER Nicolas - St Aignan à Jacques LAFON

(x) Pouvoir Mme PILLET Anne Sophie - St Christophe de Double à Serge BROUDICHOUX

(x) Pouvoir Mme MANO Myriam - St Magne de Castillon à J-F GRELAUD

(x) Pouvoir M FOMENTIER Jacky - GUILLAC à J-F GRELAUD

(x) Pouvoir M LAMAISON Jean-Luc - NERIGEAN à Jacques LAFON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 FEVRIER 2022

La séance est ouverte par Monsieur Gérard MOULINIER, Président, qui remercie les membres présents. Monsieur le Président présente ses excuses pour l'annulation de la réunion du 7 décembre 2021, dont l'information a été transmise par mail dans l'urgence, et surtout auprès de ceux qui se sont déplacés pour rien. Monsieur le Président remercie pour les messages de soutien qu'il a reçu suite à sa contamination à la COVID 19.

Monsieur MOULINIER précise que le quorum est ramené à 41 compte tenu de loi d'urgence sanitaire n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 qui prolonge, jusqu'au 31 juillet 2022, le régime d'état d'urgence sanitaire. Les mesures dérogatoires du fonctionnement des conseils municipaux et des EPCI (ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020) sont donc rétablies jusqu'au 31 juillet 2022.

Monsieur MOULINIER remercie Monsieur CANTET Jean-Luc (ancien trésorier de Coutras) de sa présence en qualité de conseiller aux décideurs locaux du territoire de La Cali.

Monsieur le Président invite le comité syndical à passer à l'ordre du jour suivant et désigne Monsieur Serge BROUDICHOX comme secrétaire de séance.

Les Communes suivantes sont excusées :

Saint Magne de Castillon – Guillac – Nérigean – Tizac de Lapouyade – Saint Aubin de Branne – Saint Aignan – Saint Christophe de Double – Les Billaux – Lalande de Pomerol – Vayres (Madame Lucie MALVILLE) – Néac -Daignac – Vignonet – Gours – Saint Laurent des Combes – Doulezon et Monsieur LAURET ;

Liste des pouvoirs :

Pouvoir Monsieur Robert FAVRE - St Aubin de Branne à Monsieur MOULINIER Gérard
Pouvoir Madame LAVILLE Nathalie - Tizac de Lapouyade à Monsieur MOULINIER Gérard
Pouvoir Monsieur CHEVALIER Nicolas - St Aignan à Monsieur Jacques LAFON
Pouvoir Madame PILLET Anne Sophie - St Christophe de Double à Monsieur Serge BROUDICHOX
Pouvoir Madame MANO Myriam - St Magne de Castillon à Monsieur Jean-François GRELAUD
Pouvoir Monsieur FOMENTIER Jacky - GUILLAC à Monsieur Jean-François GRELAUD
Pouvoir Monsieur LAMAISON Jean-Luc - NERIGEAN à Monsieur Jacques LAFON

Monsieur MOULINIER rappelle que les trois communes ARVEYRES, CADARSAC et GENISSAC qui ont demandé à sortir du chenil ont été informées par la Sous-Préfecture que la délibération de retrait doit être accompagnée d'une étude d'impact. Ainsi, le vote du Comité Syndical, lors de la dernière réunion du 6 mai 2021, ne compte pas.

1 – Débat d'Orientations budgétaires 2022

Le rapport d'orientations budgétaires qui a été adressé avec les convocations est présenté au Comité et Monsieur MOULINIER présente dans le détail les travaux d'investissement envisagés.

Dans le cadre de la poursuite du bien être animalier, la toiture des boxes va être isolée en panneaux « sandwich » superficie de 400 m². Des trappes vont être installées dans les boxes afin de pouvoir les agrandir lorsque tous les boxes ne sont pas occupés.

La voirie qui mène au chenil est très endommagée par les services qui vont au chenil (SMICVAL, Livraison Royal Canin...) mais aussi par les usagers qui se rendent au chenil. La commune de Saint Sauveur de Puynormand et la commune de Petit Palais et Cornemps sont propriétaires de la voirie.

La Commune de Saint Sauveur de Puynormand a demandé une subvention pour ces travaux auprès du Département de la Gironde pour 10 498 € et demande une participation du chenil pour la différence c'est-à-dire pour 19 498.16 €.

Monsieur GRELAUD donne l'exemple du SMICVAL qui a participé aux travaux de voiries de la Commune de Saint Denis de Pile où se situent les installations du syndicat.

Des travaux de busage d'aménagement du site du chenil n'ont pas été effectués en 2021, Monsieur le Président propose de les prévoir pour 2022 pour un montant de 36 935.71 €.

En matière de débat d'orientations budgétaires, Monsieur MOULINIER informe le comité syndical qu'à la lecture du compte administratif provisoire de l'exercice de 2021, la section de fonctionnement dégage un excédent, ce qui permet, pour l'exercice de 2022, d'envisager le maintien de la cotisation des communes adhérentes à la somme de 0,78 € par habitant (montant inchangé depuis 2005 après avoir été maintenu à 0,68 € par habitant entre 1993 et 2004, année de la crise de la rage).

Il rappelle, à cet égard, que le maintien des cotisations syndicales depuis plusieurs années a été rendu possible, notamment, par l'augmentation importante du nombre de communes adhérentes, soit 122 communes à ce jour pour une population totale syndicale de 141 304 ainsi que la mise en place de la gestion directe.

En matière d'investissement, Monsieur MOULINIER informe le Comité que les acquisitions et travaux suivants sont envisagés :

- Isolation des toitures des boxes et installation de trappes
- Participation aux travaux de voirie
- Aménagement accès sur le site du chenil

Monsieur MOULINIER indique qu'il n'est pas prévu, pour l'heure, d'autres travaux ou acquisitions pour 2022.

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL,**

APROUVE les orientations budgétaires proposées, pour 2022, par Monsieur le Président, orientations qui devraient se traduire, notamment, par un maintien des cotisations des communes adhérentes à la somme de 0,78 € par habitant.

Délibération adoptée (Pour 66 / 1 abstention : La Rivière).

Le délégué de la Commune de Saint Pey de Castets demande si une évaluation chiffrée a été faite pour connaître l'impact de la création de poste d'Agent de Maîtrise sur le budget 2022.

L'agent concerné est un agent intercommunal qui n'effectue que 5 heures/semaine sur le chenil. L'impact financier ne sera pas très important. A ce stade, il ne s'agit qu'une présentation des orientations budgétaires et d'une création de poste pas d'une nomination. Au préalable à la nomination, le dossier de l'agent doit passer en commission auprès du Centre de Gestion et devra recueillir un avis favorable. Au moment de la préparation budgétaire, l'impact financier sera calculé.

2 – Fixation du montant des contributions des communes adhérentes pour 2022

Le **COMITÉ SYNDICAL**, après en avoir délibéré,

VU les éléments financiers figurant dans le cadre du débat d'orientations budgétaires de 2022,

CONSIDÉRANT qu'au vu de ces éléments, il n'y a pas lieu d'augmenter, par rapport à l'an passé, le montant des contributions aux charges de fonctionnement du syndicat acquittées par les communes adhérentes, le maintien de ce montant de contribution inchangé depuis 2005 ayant été rendu possible, notamment, pour l'augmentation importante et constante du nombre de communes adhérentes au SIVU (53 communes adhérentes à la création du syndicat en 1983 ; 122 à ce jour), ainsi que par la mise en place de la gestion directe des installations syndicales depuis plusieurs années,

FIXE le montant desdites contributions à la somme de 0,78 €, par habitant, pour l'exercice de 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3 – Fixation des tarifs vétérinaires

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,

VU sa délibération en date du 4 FEVRIER 2021 fixant les tarifs vétérinaires à compter du 1^{er} JANVIER 2021,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de revoir ces tarifs,

FIXE, à compter du 1^{er} JANVIER 2022, les nouveaux tarifs vétérinaires applicables aux animaux du SIVU, comme suit :

➤ CONSULTATION AU CABINET.....	18.00 € TTC
➤ CERTIFICAT DE SURVEILLANCE VÉTÉRINAIRE	18.00 € TTC
➤ CERTIFICAT DELIVRE LORS DE L'IDENTIFICATION.....	11.00 € TTC
➤ VISITE SANITAIRE DE SORTIE - compris déplacement.....	62.00 € TTC
➤ DÉPLACEMENT SUR SITE.....	35,00 € TTC
➤ EUTHANASIE - animaux de moins de 15 kg.....	14.80 € TTC
➤ EUTHANASIE - animaux de plus de 15 kg.....	21.50 € TTC
➤ IDENTIFICATION ÉLECTRONIQUE.....	47.50 € TTC
➤ TATOUAGE PAR DERMOGRAPHE.....	44.50 € TTC
➤ VACCINATION CHLP/CHLPR. ;.....	52,10 € TTC
➤ VACCINATION ANTIRABIQUE.....	40.50 € TTC
➤ CERTIFICAT DE BONNE SANTE AVANT CESSION.....	8.00 € TTC

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6226 du budget syndical.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 - Délibération portant création au tableau des effectifs d'un poste d'agent de maîtrise à temps non complet

Le Comité Syndical,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ; sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE

- la création au tableau des effectifs du SIVU CHENIL du LIBOURNAIS d'un poste d'Agent de Maîtrise, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget du Chenil ;

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 5 – Admission en non-valeur

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,

VU le décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 et l'annexe 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande formulée par Monsieur le Trésorier de Libourne, Receveur Syndical, par courrier en date du 7 octobre 2021 ;

1- DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents, de procéder à l'admission en non-valeur d'un titre non recouvré pour créance éteinte :

Exercice 2018: 1 pièce pour 96.00 € Titre 153 Madame LEGOFF Marine

Total..... 96.00 €

2- AUTORISE Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision auprès de Monsieur le Trésorier de LIBOURNE.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président indique que les statistiques ont été remises à l'ensemble des membres présents. Il est à noter une baisse du nombre de chiens rentrés en 2021 ce qui permet de les garder plus longtemps en attendant une adoption. Il faut relever que les adoptions sont en hausse par rapport à 2020.

Madame la déléguée de Saint Martin de Laye fait remarquer que les euthanasies sont encore élevées même si elles sont en baisse en 2021.

Madame JULIEN Monique intervient sur la baisse des abandons en indiquant qu'il y a une prise de conscience des personnes et une prise en charge du bien-être animal qui se développe notamment avec la création d'associations sur les communes qui œuvrent pour la protection de animaux.

Monsieur le Président informe le comité le vote du budget se déroulera dans cette même salle le lundi 28 mars 2022 à 18 heures 30.

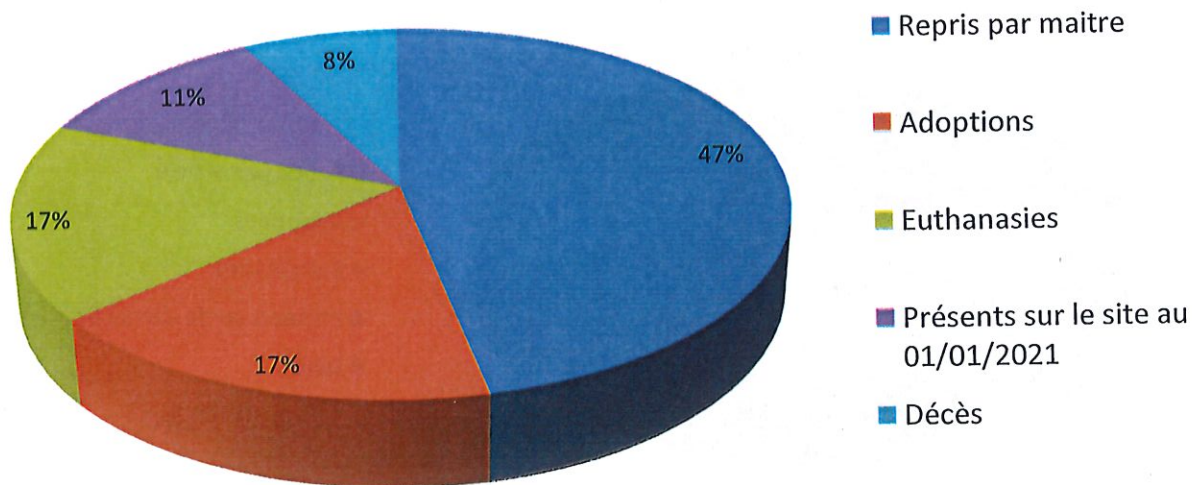
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Monsieur le Président remercie la Ville de Libourne pour la mise à disposition de la salle gratuitement.

Le Président,

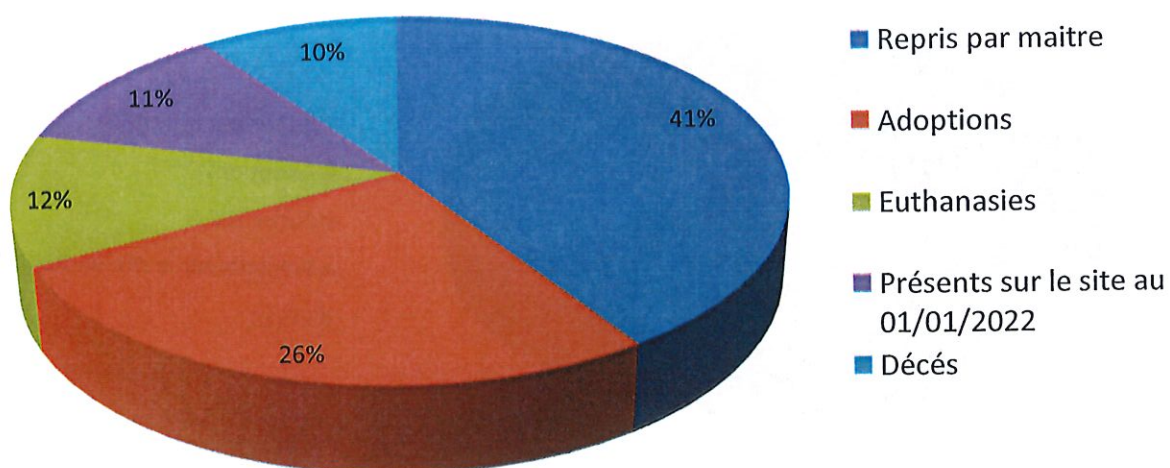
Gérard MOULINIER

Statistiques du 1er Janvier au 31 Décembre 2020 Total chiens errants et abandons : 274



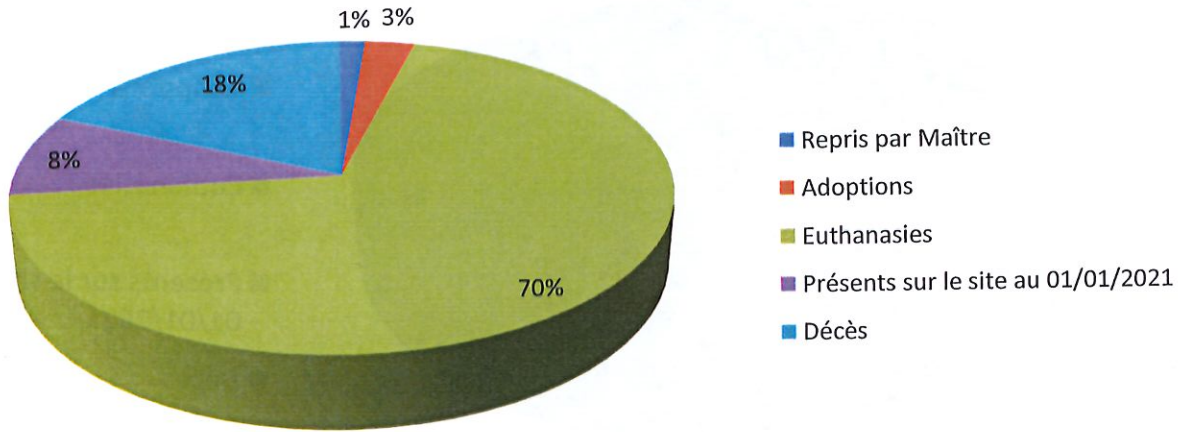
Nombre de chiens admis en pension : 71

Statistique du 1er Janvier au 31 Décembre 2021 Total chiens errants et abandons : 235



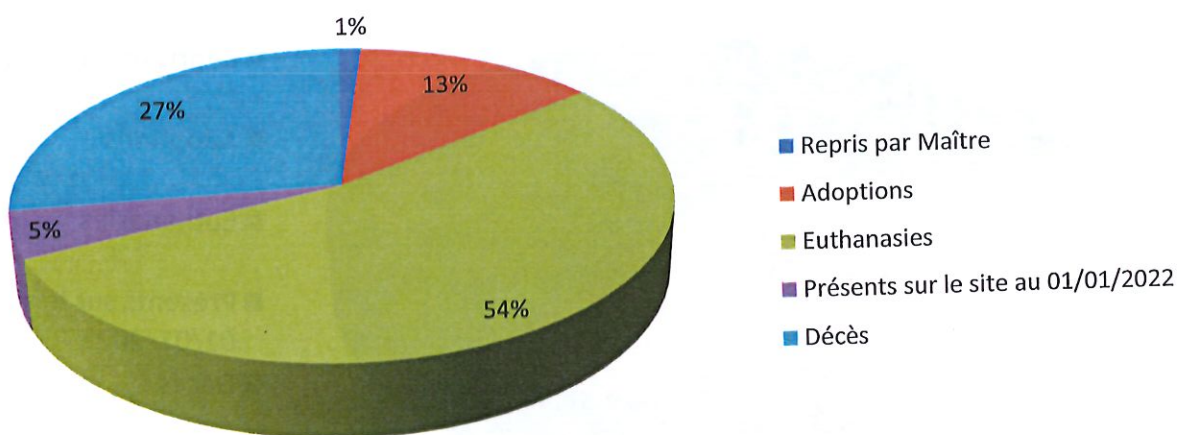
Nombre de chiens admis en pension : 97

Statistiques du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020
Total chats errants et abandons : 66



Nombres de chats admis en pension : 6

Statistique du 1er Janvier au 31 Décembre 2021
Total chats errants et abandons : 86



Nombres de chats admis en pensions : 0

Chiens errants recueillis	2019	2020	2021		2019	2020	2021
Abzac	9	10	7	Néac	0	0	0
Arveyres	3	0	0	Nérigean	0	0	0
Auriolles	0	0	0	Perissac	0	0	0
Baron	1	0	0	Pessac/Dordogne	0	0	0
Bayas	0	0	0	Petit Palais et Corn.	12	7	3
Belves de Castillon	1	0	0	Pomerol	1	0	1
Bonzac	0	0	2	Porchères	3	5	2
Bossugan	0	0	0	Puisseguin	3	6	1
Branne	0	1	1	Pujols/Dord	0	0	0
Cabara	0	0	1	Puynormand	2	0	1
Cadarsac	0	0	0	Rauzan	1	1	0
Cadillac en Fronsadais	0	1	0	Roquebrune	3	0	0
Camiac et St Denis	0	0	0	Ruch	0	0	0
Camps/Isle	4	8	4	Sablons	2	6	0
Castillon	8	6	5	Saillans	0	0	0
Cessac	0	1	0	Savignac de L'Isle	0	1	0
Chamadelle	3	0	3	St Aignan	0	0	0
Civrac/Dordogne	1	0	0	St Antoine/Isle	5	2	0
Coubeyrac	1	0	2	St Aubin de B.	4	0	0
Coutras	64	44	40	St Christ. De D.	5	5	4
Daignac	0	0	0	St Christ. Des B.	2	1	1
Dardenac	0	0	0	St Cibard	1	0	1
Doulezon	1	3	0	St Ciers d'Abzac	2	2	1
Espiet	0	0	1	St Denis de Pile	24	20	16
Flaujagues	1	4	1	St Emilion	7	5	6
Fosses	3	2	0	St Etienne de L.	1	0	2
Francs	1	0	0	St Genes de Cas.	5	2	0
Fronsac	0	0	4	St Genes de Fro.	0	0	0
Frontenac	0	0	1	St Germain du Puch	1	0	0
Galgon	0	0	1	St Germain la Riv.	0	1	0
Gardegan et Tourtirac	0	2	3	Saint Jean de Blaignac	0	0	0
Génissac	12	3	0	St Hippolyte	0	0	0
Gensac	0	0	0	St Laurent des Combes	0	0	0
Gours	0	2	4	St Magne de Cast.	7	3	5
Grézillac	1	0	1	St Martin de Laye	1	0	0
Guillac	0	0	0	St Martin du Bois	1	0	1
Guîtres	5	5	2	St Médard de Guizières	12	3	15
Jugazan	0	0	0	St Michel de Fronsac	0	0	0
Juillac	4	0	1	St Pey d'Armens	3	0	1
La Rivière	0	0	0	St Pey de Cast.	2	2	0
Lagorce	3	10	0	St Philippe d'Aiguilhe	2	0	0
Lalande de Fronsac	5	5	0	St Quentin de Baron	0	0	0
Lalande de Pomerol	2	0	0	St Romain la Virvée	0	0	0
Lapouyade	1	1	0	St Sauveur de Puyn.	5	5	2
Le Fieu	0	2	0	St Seurin sur l'Isle	20	10	12
Les Artigues de Lussac	1	3	1	St Sulpice de Faleyrens	0	0	1
Les Billaux	0	5	3	St Vincent de Pertignas	0	0	0
Les Eglisottes	6	0	3	Ste Colombe	0	0	0
Les Peintures	5	1	2	Ste Florencé	0	0	0
Les Salles de Castillon	0	0	3	Ste Radegonde	0	0	3
Libourne	53	26	20	Ste Terre	1	1	1
Listrac de Durèze	0	0	0	Tarnes	0	0	0
Lugaignac	2	0	0	Tayac	2	0	1
Lugasson	0	0	0	Tizac de Curton	0	1	0
Lugon l'île du Carney	0	0	0	Tizac de Lapouyade	0	1	0
Lussac	7	9	8	Vayres	0	0	0
Maransin	6	1	3	Verac	0	0	0
Merignas	2	1	0	Vignonet	0	2	1
Montagne	6	8	5	Villegouge	0	1	1
Mouillac	0	0	0				
Mouliets et Villemartin	5	3	3	TOTAL 2019 : 367			
Moulon	0	0	0	TOTAL 2020 : 260			
Naujan et Postiac	0	0	0	TOTAL 2021 : 218			

